

JORF n°0076 du 31 mars 2015

Texte n°44

Arrêté du 27 mars 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR: INTE1507293A

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/3/27/INTE1507293A/jo/texte>

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 17 mars 2015 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Article 1

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle et les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique).

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Article 2

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que

les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Article 3

La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2014 au 5 novembre 2014

Communes d'Antibes, Gaude (La).

Inondations et coulées de boue du 4 novembre 2014 au 5 novembre 2014

Commune de Saint-Blaise.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 4 novembre 2014 au 5 novembre 2014

Communes de Lucéram (2), Saint-Martin-Vésubie (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 4 novembre 2014 au 17 novembre 2014

Commune de Saint-André-de-la-Roche.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 26 novembre 2014 au 27 novembre 2014

Commune de Grasse.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 novembre 2014 au 2 décembre 2014

Commune de Saint-Paul-de-Vence (3).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Inondations et coulées de boue du 28 novembre 2014 au 1er décembre 2014

Commune de Cucugnan.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2014 au 4 novembre 2014

Communes de Cheuge (1), Collonges-lès-Premières (1), Quetigny (1).

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2014 au 5 novembre 2014

Communes d'Ouges (1), Saulon-la-Chapelle (2).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2014 au 5 novembre 2014

Commune de Saint-Vallier.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 décembre 2014

Commune de Luray (1).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Inondations et coulées de boue du 6 février 2014

Commune de Crozon (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Inondations et coulées de boue du 27 novembre 2014 au 29 novembre 2014

Commune d'Oletta.

Inondations et coulées de boue du 28 novembre 2014 au 29 novembre 2014

Commune de Loreto-di-Casinca (1).

Inondations et coulées de boue du 16 février 2015 au 17 février 2015

Commune de Porta (La) (2).

DÉPARTEMENT DU GARD

Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2014

Commune de Bagnols-sur-Cèze.

Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2014 au 11 octobre 2014

Communes de Saint-André-de-Valborgne (2), Saumane (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 3 août 2014

Commune de Belbèze-en-Comminges (1).

Inondations et coulées de boue du 4 août 2014

Commune de Lécussan.

Inondations et coulées de boue du 9 octobre 2014

Communes d'Avignonet-Lauragais, Villefranche-de-Lauragais.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 25 juillet 2014

Communes de Capian (1), Paillet (1).

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2013

Commune de Médréac (1).

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Inondations et coulées de boue du 19 septembre 2014

Commune de Saint-Chartier (1).

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 27 avril 2014 au 30 avril 2014

Commune de Mazangé (1).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 28 septembre 2013

Commune de Beauville (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Inondations et coulées de boue du 8 novembre 2014

Communes de Belle-et-Houllefort (3), Conteville-lès-Boulogne (1), Wast (Le) (2), Wimille (3).

Inondations et coulées de boue du 13 janvier 2015 au 15 janvier 2015

Commune de Théroüanne (1).

Inondations et coulées de boue du 17 janvier 2015 au 18 janvier 2015

Communes de Condette, Outreau (3), Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard.

Inondations et coulées de boue du 18 janvier 2015

Communes de Belle-et-Houllefort (4), Licques, Wimille (4).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Inondations par remontée de nappe naturelle du 8 juin 2013 au 9 juin 2013

Commune d'Arcangues (1).

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2014 au 4 novembre 2014

Commune de Verzé (1).

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Inondations et coulées de boue du 18 septembre 2014

Commune de Conlie (1).

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er mars 2013 au 15 juin 2013

Commune d'Aillon-le-Vieux (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 17 février 2015

Commune de Verel-de-Montbel (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 janvier 2015

Commune d'Orival.

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 28 novembre 2014 au 30 novembre 2014

Commune de Saint-Grégoire.

DÉPARTEMENT DU VAR

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 6 décembre 2014 au 8 décembre 2014

Commune de Pradet (Le).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 8 décembre 2014 au 9 décembre 2014

Commune de Tourtour (1).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2014 au 28 juillet 2014

Communes de Chilly-Mazarin, Longjumeau, Savigny-sur-Orge.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Inondations et coulées de boue du 18 septembre 2014

Commune de Valmondois.

Annexe

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et coulées de boue du 27 novembre 2014 au 28 novembre 2014

Commune de Vallauris.

Inondations et coulées de boue du 27 novembre 2014 au 1er décembre 2014

Commune de Bouyon.

Inondations et coulées de boue du 28 novembre 2014

Commune de Mougins.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er octobre 2012 au 31 décembre 2012

Commune de Lisle.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 29 janvier 2014 au 30 janvier 2014

Commune de Roque-Gageac (La).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Inondations et coulées de boue du 28 novembre 2014 au 29 novembre 2014

Commune de Chiatra.

DÉPARTEMENT DU GARD

Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2014 au 11 octobre 2014

Commune de Tharoux.

Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2014 au 12 octobre 2014

Commune de Saint-André-de-Roquepertuis.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 25 janvier 2014 au 27 janvier 2014

Commune de Bordes-de-Rivière.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 28 septembre 2013

Commune de Beauville.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er décembre 2013 au 31 janvier 2014

Commune de Saint-Eutrope-de-Born.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er janvier 2014 au 28 février 2014

Commune de Castelnaud-sur-Gupie.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 22 janvier 2014 au 23 janvier 2014

Commune d'Agen.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Inondations et coulées de boue du 14 janvier 2015 au 15 janvier 2015

Commune de Saint-Martin-d'Audouville.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Inondations et coulées de boue du 17 janvier 2015 au 18 janvier 2015

Commune de Carly.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Inondations et coulées de boue du 14 novembre 2014 au 15 novembre 2014

Commune de Murs

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2014 au 28 juillet 2014

Commune de Villejust.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Inondations par remontée de nappe naturelle du 19 juin 2013

Commune de Villeneuve-le-Roi.

Fait le 27 mars 2015.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre par délégation :

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,
L. Prévost

Le ministre des finances et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général du Trésor :

Le sous-directeur « assurances »,

T. Groh

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,

V. Moreau

